

**Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-022

Date de convocation :

17 avril 2026

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Représentés : 1

Votants : 11

Exprimés : 11

Votes Pour : 11

Votes Contre : 0

Séance du 24 avril 2026

Le 24 avril 2026 à 20H30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Lameyre, De Azevedo, et Mmes Monédière, Géraudie, Lebriez, Sauge-Maison, Martinie

Absent : M. Guillemin (a donné pouvoir à Mme Monédière)

Madame Sylvie Sauge-Maison a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Subventions aux associations pour l'année 2026

Le Conseil Municipal répartit ainsi qu'il suit la somme de 7 000 € prévu au Budget Primitif 2026 concernant les subventions diverses allouées :

Associations	Montant alloué
Chemin de Saint Jacques	50 €
Arbre à papillons	300 €
Association saint augustin	300 €
APE RPI	300 €
Secours populaire	50 €
AFM TELETHON	50 €
CCJA (comité cantonal jeunes agriculteurs)	100 €
Don du sang	50 €
Contre le Cancer	100 €
FNACA St Augustin	0 €
Foyer des Monédières	300 €
La Mainade	300 €
Jumelage	300 €
Foyer Rural de St Augustin	1 500 €
Bouger à St O	300 €
PEP	50 €
Sapeurs-pompiers Corrèze	150 €
Scléroses en plaques	50 €
Société de chasse St Augustin	300 €
USEP Corrèze	50 €
Prévention routière	50 €
SOS violence conjugales19	50 €
Foyer Socio-éducatif de Corrèze	150 €
Zigzaguez en Corrèze	300 €
Association accompagnement soins palliatifs	50 €
Comice agricole	150 €
Chats libres de St o	300 €
DDEN	50 €
FAL	50 €
Solidarité paysan Limousin	50 €
APJH	50 €
Scrap	300 €
Réserves	850 €

Le Maire,
M. AUBOIROUX

